

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Arts

- Université Lumière - Lyon 2

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, sciences du langage, arts

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) :

La mention *Arts* de l'UFR LESLA (Lettres, sciences du langage et arts) de l'Université Lumière - Lyon 2, mise en place en 2011, est l'une des deux formations supérieures universitaires au niveau master dans le bassin Lyon-St-Etienne dans le domaine des arts. Présente sur deux sites géographiques distincts (la musique sur le campus Berges du Rhône, les arts du spectacle sur le campus Porte des Alpes à Bron), cette mention s'articule en cinq spécialités *Etudes cinématographiques et audiovisuelles* (avec un parcours recherche et un parcours professionnel), *Arts de la scène* (théâtre et danse), *Musique et musicologie*, *Musique appliquée aux arts visuels*, et en M2 seulement *Diffusion des arts et des savoirs par l'image* (DASI). Les spécialités *Musique et musicologie* et *Musique appliquée aux arts visuels* (MAAV) sont clairement affichées l'une à finalité recherche, l'autre à finalité professionnelle par la formation au design sonore et à l'habillage sonore des contenus visuels.

Les spécialités *Etudes cinématographiques et audiovisuelles* et *Arts de la scène* sont cohabilitées avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon. D'autres partenariats existent avec l'ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre), le Musée Nicéphore Niepce, le CNSMD (Conservatoire national supérieur de musique et de danse) de Lyon. On peut souligner le partenariat international avec les universités d'Utrecht et de Leipzig mis en place pour le parcours trinational EFMS (*European Film and Media Studies*).

Le nombre d'étudiants inscrits en master 1 (M1) se situe entre 192 et 208, en master 2 (M2), il se situe entre 120 et 130. En 2013, les effectifs des inscrits par spécialité étaient les suivants : *Etudes cinématographiques et audiovisuelles* - 43 ; *Arts de la scène* - 29 ; *Musique et musicologie* - 33 ; *Musique appliquée aux arts visuels* - 11 ; *Diffusion des arts et des savoirs par l'image* - 20.

Cette mention est adossée principalement à l'équipe de recherche EA 4160 Passage XX - XXI (Littérature, arts de l'image, arts de la scène, langue et style), et secondairement aux UMR 5137 IHPC (équipe GRAC) et 5611 LIRE (Littérature, idéologies, représentation, équipe XVIIIe-XIXe siècles) et enfin au CIHAM (UMR 5648 Histoire archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulman médiévaux).

Avis du comité d'experts

Plutôt que la revendication d'une identité collective propre à cette mention, le dossier montre clairement dans sa forme une juxtaposition de spécialités autonomes, avec des équipes pédagogiques également autonomes, comprenant peu d'enseignants présents dans plusieurs spécialités.

L'analyse de la place de la formation dans l'éventail des formations à l'échelle régionale est insuffisante, parcellaire voire inexistante, selon les disciplines. La question de la complémentarité avec la formation en arts de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne est posée : si la spécialité *Musique appliquée aux arts visuels* (MAAAV) est largement complémentaire de la spécialité *Réalisateur en informatique musicale* du master *Arts* de Saint-Etienne, il convient de s'interroger sur la coexistence de deux formations proches (sur les intitulés du moins) en musique et musicologie. On peut aussi s'interroger sur l'existence dans une même mention de deux spécialités assez proches *Etudes cinématographiques et audiovisuelles* et *Diffusion des arts et des savoirs par l'image* (DASI), cette seconde spécialité, accessible uniquement en M2, pouvant être un simple parcours de la spécialité *Etudes cinématographiques et audiovisuelles*. Pour celle-ci, on peine à comprendre son positionnement dans le champ des arts, autrement qu'en terme de médiation culturelle. La spécialité *Arts de la scène* connaît l'environnement, mais n'affiche pas son positionnement. Les spécialités *Musique et musicologie* et MAAV font l'impasse sur les autres filières de formation à l'université de Saint-

Etienne. Enfin, il faut souligner que les cinq spécialités font de cette mention *Arts* une mention sans les arts plastiques et arts visuels, notamment contemporains, voire encore sans l'architecture. On relève également le déséquilibre du champ chorégraphique à l'intérieur de la spécialité *Arts de la scène*, selon le dossier, par manque d'encadrement.

Les trois spécialités à finalité professionnelle (DASI, MAAAV et parcours professionnel de la spécialité *Etudes cinématographiques et audiovisuelles*) ont des débouchés assez facilement identifiables et relativement ouverts dans un contexte socio-économique certes tendu, mais relativement fluide au moins dans le domaine de la musique appliquée aux images. En revanche, on est surpris par la relative faiblesse du taux de placement des diplômés (environ un tiers des effectifs), dans la limite de la connaissance des statistiques disponibles qui sont fréquemment incomplètes et ne concernent les diplômés que d'une seule promotion (2009/2010). Concernant les spécialités à finalité recherche, dont certains contours manquent de lisibilité, dans un contexte cette fois-ci particulièrement difficile, ce type de formation semble avantageusement préparer les étudiants au professorat en musique ou au journalisme, à la critique ou à la documentation. Les liens entre les laboratoires et les étudiants (pour le moins dans les parcours à finalité recherche) ne sont pas toujours explicites.

Le taux d'insertion professionnelle étant difficile voire impossible à évaluer au regard des données communiquées, parfois contradictoires, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi du devenir des diplômés formalisé et permanent.

Le pilotage de cette mention ne laisse pas apparaître une gouvernance clairement identifiée. Les outils de suivi de l'acquisition des compétences ne sont pas précisés. Le conseil de perfectionnement est absent au profit de réunions département par département. Ne sont pas argumentées les questions de l'acquisition des compétences, du suivi des diplômés, les raisons de la baisse des effectifs dans certaines spécialités (*Etudes cinématographiques et audiovisuelles* et *Musique et musicologie*). Trop peu d'informations sont apportées sur le taux de réussite ou d'abandon, les diplômés, la poursuite d'études et la durée moyenne de recherche d'emplois. La prospective sur les métiers n'est pas mutualisée ni pensée collectivement. Les outils statistiques disponibles dans le rapport ne permettent pas de tirer d'éléments d'analyse et des hypothèses quant aux évolutions ou ajustements des contenus de formations. Pour autant, cela ne semble pas grever l'efficacité de certaines spécialités.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	L'affichage n'est pas explicitement orienté vers la recherche. Si cela peut paraître relativement évident pour la spécialité DASI et le parcours professionnel de la spécialité <i>Etudes cinématographiques et audiovisuelles</i> , pour les autres spécialités le champ de la recherche ou de la formation par la recherche n'est que peu investi. La spécialité MAAAV pourrait également très largement élargir à la recherche appliquée, par le biais de transfert technologique, par exemple sur la question de la spatialisation sonore.
Place de la professionnalisation	La place de la professionnalisation est globalement assez bien traitée et travaillée par les acteurs de la formation pour les filières professionnelles, mais trop secondaire pour les filières recherche (avec une confusion entre les compétences et les métiers visés)
Place des projets et stages	La place des stages est disparate selon les spécificités de chacune des spécialités. Lorsqu'ils ont lieu (en nombre très faible semble-t-il - et dans la limite de la fiabilité des statistiques fournies par l'établissement lorsqu'ils sont optionnels), ils sont assez efficacement organisés et évalués dans les filières <i>ad hoc</i> . Les projets, notamment pour la spécialité MAAAV, sont bien suivis et largement formateurs.
Place de l'international	On relève, là encore, une disparité importante entre les spécialités. Si l'international semble un impératif en terme de collaboration avec d'autres structures d'enseignement supérieur pour des formations comme le cinéma (avec notamment mais pas seulement le master Européen) et les arts du spectacle, on constate un certain déficit pour la spécialité <i>Musique et musicologie</i> ou l'impasse pour la spécialité DASI. Une politique globale de la mention devrait inciter à approfondir la place de l'international.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La politique de recrutement est liée aux spécificités des spécialités, On regrette cependant parfois le peu de cas fait aux questions de réorientation et aux dispositifs d'aide à la réussite (remise à niveau).
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont dispensés en présentiel dans les locaux de l'Université Lyon 2. L'adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières suppose une dispense d'assiduité (totale ou partielle) aux séminaires - ce qui paraît étrange quant à la valeur du diplôme. La procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) est possible, sans davantage de précision dans le dossier. Les cours d'Anglais sont adaptés aux différentes disciplines. La formation des étudiants aux nouvelles technologies est souvent inexistante ou se limite à l'usage des Espace Numériques de Travail (ou Bureau Virtuel), ce qui est quelque peu surprenant pour des formations liées à la contemporanéité.
Evaluation des étudiants	Les ECTS sont répartis en fonction des unités d'enseignement (UE) et non en élément pédagogique. Le jury présidé par un enseignant-chercheur (EC) assisté ou non d'un suppléant est composé d'enseignants-chercheurs et parfois de personnalités du monde socio-professionnel. Les étudiants présentent un mémoire de 80 pages en M2, et un mémoire de 50 pages en M1, et/ou un rapport de stage le cas échéant d'une trentaine de pages.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cet item est très insuffisamment renseigné (voire abandonné) pour la plupart des spécialités.
Suivi des diplômés	Cet item est souvent négligé, parfois avec des arguments recevables (difficultés à contacter les anciens diplômés). L'absence d'alternative quant au suivi du devenir des étudiants n'est pas de nature à suggérer des refontes ou aménagement de la formation, tant sur le plan général de la mention que particulier des spécialités.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La mention ne propose pas de conseil de perfectionnement, les réunions de l'équipe pédagogique de chacune des spécialités sont considérées comme le dit-conseil. L'évaluation de l'enseignement par les étudiants est pilotée par les services centraux, l'équipe pédagogique analyse les documents et les indicateurs reçus qui ne sont que très peu commentés dans le dossier.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Liens probants avec l'environnement culturel, les structures de diffusion et de valorisation du domaine artistique notamment pour les spécialités *Etudes cinématographiques et audiovisuelles* et *Arts de la scène*.
- Efficacité des stages et projets tuteurés lorsque les spécialités les rendent obligatoires.

Points faibles :

- Faiblesse de la gouvernance de la mention, et par extension de l'identité collective du domaine Arts (en dehors du terme générique des arts élargis au domaine de la culture ou de la médiation culturelle).
- Stratégie a minima du suivi de l'acquisition de compétences, du suivi des diplômés (absence de statistiques fiables), de l'élaboration du livret de l'étudiant.

- Absence du conseil de perfectionnement à l'échelon de la mention.
- Absence de réflexion sur les chevauchements possibles avec l'université de St-Etienne pour la spécialité *Musique et musicologie*.
- Manque de pertinence de la spécialité autonome en M2 DASI et de son positionnement dans la stratégie générale du master.
- Place marginale du numérique dans les pratiques d'enseignement.
- Affichage parfois absent de la formation à la recherche.

Conclusions :

La formation souffre d'une absence de pilotage. La mention apparaît comme une simple juxtaposition de spécialités dont certaines pourraient fusionner. Il conviendrait, en priorité, de mettre en place le conseil de perfectionnement, et aussi de mieux construire le suivi de l'acquisition des compétences et celui de l'insertion professionnelle des diplômés.

Éléments spécifiques des spécialités

Etudes cinématographiques et audiovisuelles

Place de la recherche	Seul un des deux parcours de la spécialité est un parcours à finalité recherche (<i>Savoirs théoriques au cinéma</i>), cohabité avec le master <i>Etudes cinématographiques</i> de l'ENS-Lyon. On relève également la présence du master européen « <i>Master European Film and Media Studies</i> ». Ce parcours est adossé à l'équipe « Passages XX-XXI ». Le poids de la recherche n'est pas explicite.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est évidente pour le parcours à finalité professionnel (<i>Economie et droit de l'audiovisuel</i>), mais également pour le parcours à finalité recherche (<i>Savoirs théoriques en cinéma</i>). Les objectifs de la spécialité sont bien affichés et en cohérence avec les enseignements dispensés. La spécialité vise à former des administrateurs de production des régisseurs. Les contenus des enseignements sont précisés, mais la réflexion sur les dispositifs particuliers dans l'élaboration du projet professionnel et sur les métiers visés est absente.
Place des projets et stages	Un stage court (quatre semaines) est proposé au semestre 2 (S2), mais on peut s'étonner qu'il soit au choix (un séminaire ou un stage). Le stage est évalué par l'équipe et le rapport comporte entre 30 et 50 pages.
Place de l'international	Deux langues sont utilisées pour l'enseignement : le français et l'anglais depuis la rentrée 2014. Deux séminaires se déroulent en anglais. Le master européen « <i>Master European Film and Media Studies</i> » qui semble très bien fonctionner, est très largement ouvert à l'international. On relève des accords bilatéraux (dont UQAM) et autres partenariats internationaux, très riches, ainsi que des échanges ERASMUS (mobilité d'étudiants hors d'Europe) relativement nombreux.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'inscription en M1 est de droit pour les étudiants titulaires d'une licence cinématographique. Pour le M2, le recrutement se fait sur dossier et après une commission mise en place en juillet et septembre. L'aide à la réussite relève ici de simples conseils donnés aux étudiants par une enseignante.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Idem fiche mention Arts.
Evaluation des étudiants	Idem fiche mention Arts.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cet item n'est pas renseigné.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est assuré par les services centraux de l'établissement, mais le suivi des résultats des enquêtes ne semble pas réalisé.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. fiche mention Arts. La raison invoquée pour la non réalisation des analyses de ces questionnements est « procédure chronophage ». Si le constat peut être entendu, aucune solution alternative n'est proposée.

Arts de la scène

Place de la recherche	On relève une confusion entre mémoire de stage et mémoire de recherche, ainsi qu'un amalgame entre activité culturelle et activité de recherche. La dimension de la recherche n'apparaît donc pas clairement dans le rapport. En revanche, la participation des étudiants aux Journées d'Etude et autres activités culturelles est un atout de la formation.
Place de la professionnalisation	Une approche des métiers est proposée dans le cadre de deux cours de M1 - « Accompagnement de la création en théâtre et danse » et « Documentation de la création du théâtre et en danse ». Des professionnels sont annoncés sans précision du pourcentage d'enseignements dispensés par rapport aux enseignants-chercheurs. Ces professionnels sont également associés au projet de la formation.
Place des projets et stages	Les stages ne sont pas obligatoires (quatre en 2013), ce qui semble contradictoire pour une formation en arts de la scène. L'étudiant construit son parcours de stage. Le stage peut se substituer à un séminaire. Le rapport de stage est minoré dans le parcours de l'étudiant.
Place de l'international	L'ouverture internationale existe et la spécialité a conclu des partenariats avec les départements théâtre de l'<i>Università degli Studi di Milano</i> (Italie), de l'<i>Universität Leipzig</i> (Allemagne), de l'<i>Universität Wien</i> (Autriche), de l'<i>Uniwersytet Lodzki</i> (Pologne) et avec le département danse de l'UQAM (Canada). Le dossier reconnaît le nombre faible (quasi inexistant) d'étudiants étrangers.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'inscription en M1 est de droit pour les étudiants titulaires d'une licence Arts du spectacle / études théâtrales ou d'une licence bi-disciplinaire Arts du spectacle/Lettres Modernes. L'inscription en M2 se fait sur dossier pour les étudiants titulaires d'un master 1 Arts. Des passerelles semblent exister avec les autres spécialités, mais ne sont pas précisées.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Idem fiche mention Arts.
Evaluation des étudiants	Idem fiche mention Arts.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les compétences à acquérir sont bien décrites. Le livret de l'étudiant n'est pas mis en place.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés n'est pas formalisé, ni par la spécialité, ni par l'établissement
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Idem fiche mention Arts.

Musique et musicologie

Place de la recherche	Cette spécialité est partagée entre la musicologie historique (bien détaillée dans le dossier, mais avec des débouchés peu explicites) et la musicologie appliquée (très vague dans le dossier, d'autant que la préparation aux concours semble un objectif à côté de la musicographie). La spécialité est adossée à quatre laboratoires : LIRE - UMR 5611 XVIIIe - XIXe siècles ; CIHAM ; GRAC - UMR 5036 ; Passages XX-XXIe EA 4160. Le dossier fait mention des journées doctorales sans précision sur les contenus et les modalités d'organisation. On relève dans le dossier une confusion sur la place des chercheurs internes et des chercheurs hors Université Lyon 2.
Place de la professionnalisation	Les compétences ne sont pas décrites et celles-ci sont confondues avec les métiers visés.
Place des projets et stages	Les informations sont insuffisamment détaillées ou ne permettent pas de saisir les objectifs du stage effectués par les étudiants. Les modalités de déroulement ou d'évaluation du stage ne sont pas clairement indiquées.
Place de l'international	Les origines géographiques des étudiants ou celles où séjournent les étudiants de la spécialité sont indiquées, mais aucun chiffrage n'est avancé. On peut s'interroger sur le peu de place accordée à l'international par la spécialité.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Si les modalités de recrutement pour le M1 sont précisées, celles pour le M2 sont absentes. On relève une confusion entre les stages et les dispositifs d'aide à la réussite : les dispositifs et les attendus dans ce domaine ne sont pas pris en compte.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Idem fiche mention <i>Arts</i> .
Evaluation des étudiants	Idem fiche mention <i>Arts</i> . Pour cette spécialité, les modalités de l'évaluation des étudiants sont décrites a minima.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les informations sont ici trop lacunaires et les réponses aux items se limitent à des « Oui ».
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est annoncé comme réalisé par l'établissement, mais l'exploitation des résultats est absente. Le rapport n'est donc pas explicite sur cet item.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Idem fiche mention <i>Arts</i> .

Diffusion des arts et des savoirs par l'image (DASI)

Place de la recherche	Cette spécialité est accessible seulement en M2. Le caractère professionnalisant de cette spécialité induit selon le dossier l'absence de finalité recherche (item qualifié de « non pertinent »).
Place de la professionnalisation	Les objectifs correspondent aux compétences professionnelles et sont bien détaillées. La place des intervenants professionnels renforce le projet pédagogique et l'identité de la spécialité.
Place des projets et stages	Le stage est obligatoire au second trimestre. La durée de stage n'est pas précisée. L'outil Pstage est utilisé pour la gestion des stages.
Place de l'international	L'item est qualifié de « non pertinent pour cette formation ». L'accueil d'étudiants étrangers est mentionné, sans précision du nombre et des modalités d'accueil.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation est sélective. Le recrutement au niveau du M1 se fait en deux étapes : un examen de dossier et un entretien pour les admissibles. Il n'existe pas de dispositif de mise à niveau.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Idem fiche mention <i>Arts</i> .
Evaluation des étudiants	Idem fiche mention <i>Arts</i> ; pour cette spécialité, les évaluations ne sont qu'en contrôles continus ou rapport de stage (sans examen terminal).
Suivi de l'acquisition des compétences	Item non renseigné dans le dossier.
Suivi des diplômés	Le suivi ne semble pas réalisé, ce qui est pourtant indispensable pour une formation à finalité professionnelle.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Idem fiche mention <i>Arts</i> .

Musique appliquée aux arts visuels (MAAV)

Place de la recherche	Cette spécialité annonce des rapports ou collaboration avec la recherche industrielle, mais sans réellement entrer dans le transfert technologique. Pratiquement, cette formation professionnalisante dans le domaine de la création sonore n'a pas de rapport avec la recherche, ce qui est regrettable.
Place de la professionnalisation	L'acquisition des compétences professionnelles est clairement indiquée et la spécialité a su construire des liens avec le pôle d'excellence Rhône-Alpes des Industries de l'Image (Imaginove). En revanche, on constate une certaine fragilité quant à l'encadrement avec deux enseignants (les pilotes de la formation) qui couvrent 2/3 des contenus de formations. A ceux-ci s'ajoutent trois autres intervenants académiques de Lyon 2 et seulement trois professionnels (un DJ, un preneur de son + un généraliste). La place des professionnels dans ce type de formation est trop faible.
Place des projets et stages	Les stages sont proposés systématiquement aux semestres 2 ou 4. La diversité et le nombre de partenaires facilitent l'accueil des étudiants en stage. Le stage est évalué. La convention type de stage est remplacée par la convention de prestation artistique. En revanche, alors que les stages sont au cœur de cette formation, les statistiques de l'établissement ne les mentionnent pas.
Place de l'international	Cette place est modeste, mais réelle (environ 15 % de sortants). Si trois partenariats internationaux sont revendiqués (UdM - Québec, Lancaster University, Tallin University), pourquoi ne pas tisser des partenariats avec les régions du Monde citées dans le rapport comme en pointe de ce domaine (USA et Asie) ? Dans le même ordre d'idée, pourquoi n'offrir que le français dans les enseignements disciplinaires dans un domaine très anglophone ?
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'entrée en M1 et en M2 se fait après un examen de dossier et un test de niveau de créativité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La VAE n'est pas proposée. Les professionnels du secteur pourraient légitimement prétendre à une VAE. Il convient que la spécialité se mette en conformité avec la réglementation en vigueur. Si la formation utilise par définition les outils numériques (informatique musicale notamment), le numérique en tant qu'outil pédagogique et d'évaluation est aussi utilisé. En revanche, les détails manquent pour évaluer les innovations pédagogiques.
Evaluation des étudiants	L'évaluation est assez orientée vers les aspects professionnalisants, avec par exemple le suivi de CV et la soutenance de mémoire ou de rapport de stage conçus comme un entretien d'embauche. Au final, l'évaluation est diversifiée et équilibrée.
Suivi de l'acquisition des compétences	La réalisation du portfolio est proposée. Il n'existe pas en revanche de livret de l'étudiant.
Suivi des diplômés	La filière revendique 30 % d'insertion professionnelle dans les métiers initiaux prévus (compositeur de musique de film et musique de scène, compositeur d'habillage musical et sonore, interprète musical, animateur d'ateliers « de la musique à l'image »), soit environ trois diplômés par an sur une promotion de 12. Ce bilan apparaît faible, compte tenu de la demande potentielle et du bassin économique régional. Par ailleurs, on relève 40 % de réorientation vers le professorat des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale. On s'étonnera

	qu'une filière professionnelle doit être le tremplin à une seconde formation professionnelle via ces deux ministères (concours fonction publique territoriale et CAPES/Agrégation).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Idem fiche master <i>Arts</i> .

Observations des établissements

**HCERES – RAPPORT D’EVALUATION –
Observations de portée générale**

Mention : Master Arts

Aucune observation.

Jean-Luc MAYAUD
Président de l’Université Lyon 2



Réponse au rapport du HCERES

Les points faibles soulignés par le rapport du HCERES ont été pris en compte d'une part par les recrutements en 2014 d'une maître de conférences en esthétique de la danse et d'un professeur en socio-économie du spectacle vivant, qui rééquilibrent le poids du champ chorégraphique dans la formation et la recherche, d'autre part par les orientations de la maquette de master mention arts de la scène, proposée pour le contrat quadriennal 2016-2020.

Cette maquette propose notamment la création d'un conseil de perfectionnement, qui complètera les dialogues déjà existants entre enseignants et étudiants sur l'évaluation des séminaires. La pédagogie de projets continue à se situer au cœur des enseignements dispensés. Deux parcours sont distingués, l'un en dramaturgie adossé à l'ENS-Lyon, l'autre dans le domaine de l'accompagnement des métiers de la création, qui renforcera les parcours de professionnalisation en s'appuyant notamment sur la consolidation des partenariats avec les principaux établissements culturels du Grand Lyon, l'ENSATT et le Conservatoire de Lyon. Un lien avec le master en études cinématographiques sera effectué par le choix obligatoire d'un séminaire complémentaire chaque année dans ce domaine.

Les rapports de stage ne sont pas minorés dans la formation et se différencient des mémoires, qui peuvent porter soit sur un objet théorique, soit sur une expérience professionnelle liée à un stage long. Les activités culturelles, construites dans le cadre des classes à projet et des créations étudiantes, ont toujours été clairement différenciées des activités de recherche, dont la grande qualité et le rayonnement ont été soulignés par le rapport de l'AERES sur l'EA 4160 Passages XX-XXI en décembre 2014.

Le suivi du devenir professionnel des anciens étudiants, dont les lacunes sont soulevées par le rapport, requiert un engagement des services centraux dans l'organisation d'enquêtes plus régulières. Les recrutements de professionnels sont dépendants des volumes d'heures complémentaires mis à disposition dans un contexte de budget contraint, qui devrait prendre plus en compte le sous-encadrement de notre département en titulaires à la suite de l'augmentation de nos effectifs en étudiants.

Réponse à l'évaluation par le HCERES du master Arts

L'ENS de Lyon remercie le HCERES pour l'évaluation du master Arts dans le cadre duquel elle est cohabilitée avec l'Université Lumière Lyon 2 pour deux spécialités, *Arts de la scène* et *Etudes cinématographiques et audiovisuelles*. Nous souhaitons apporter quelques éléments relatifs à la formation à l'ENS de Lyon.

La place de la recherche est prépondérante dans les enseignements de l'ENS de Lyon, au sein d'un département Arts qui a toujours favorisé la dimension interdisciplinaire. Les étudiants participent à des colloques, aux séminaires inter-établissements (comme par exemple le séminaire Représenter / Expérimenter en collaboration avec l'ENSATT), à des journées d'étude et à des projets de recherche de longue haleine en lien avec un questionnement historiographique et méthodologique fort (associé notamment aux outils numériques de recherche). Les ateliers ont pour but de favoriser une pratique artistique observable et analysable de l'intérieur, permettant une connaissance éprouvée de l'objet artistique et la multiplication des points de vue sur celui-ci.

Cette place de la recherche a conduit à l'augmentation du nombre d'étudiants qui poursuivent leurs études en doctorat. Par ailleurs, le nombre d'étudiants à double profil théorique et pratique augmente également. Les stages suivis par les étudiants sont de plus en plus diversifiés (institutions théâtrales, Ministère de la Culture, DRAC, équipe de création, festivals, etc). On note aussi le développement de la mobilité sortante et entrante.

Ces éléments seront renforcés lors du prochain contrat où la mention Arts de la scène comportera un parcours « Dramaturgies » ancré essentiellement à l'ENS de Lyon et un parcours « Accompagner la création » centré à l'Université Lumière Lyon 2. La spécialité « Etudes cinématographiques et audiovisuelles » se positionnera dans la mention Cinéma et audiovisuel.

Fait à Lyon le 22 mai 2015

Jean-François PINTON

Président de l'ENS de Lyon

